



## DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

**2023 DAC 185** Subventions (206.000 euros) à quatre écoles de musique et une fédération musicale et signature d'une convention et d'un avenant à convention.

### PROJET DE DELIBERATION

#### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique culturelle municipale en faveur des enseignements artistiques, la Ville de Paris apporte son soutien à quatre écoles de musique associatives dont l'action et le rayonnement territorial représentent une offre complémentaire aux conservatoires municipaux d'arrondissement, ainsi qu'à une fédération musicale.

**Musique Ensemble XXème** propose des cours individuels et des ateliers d'ensembles musicaux. L'école s'est considérablement développée depuis sa fondation en 2000, passant d'une douzaine à près d'une trentaine de professeurs et ses effectifs de 200 à plus de 500 élèves. Elle permet à un public issu de différents milieux socio-professionnels, de tous niveaux musical et de tous âges, d'apprendre et de pratiquer. L'enseignement est fondé sur le décroisement des répertoires, du classique aux musiques actuelles, en passant par le jazz et les musiques du monde. L'apprentissage individuel est toujours articulé avec la pratique collective, l'école compte trois orchestres. Musique Ensemble XXème poursuit activement des échanges internationaux avec d'autres écoles de musique européennes.

L'école compte 250 enfants et 220 adultes inscrits pour la période 2021-2022. Les jeunes orchestres et les groupes des musiques actuelles ont pu présenter leurs travaux à la MJC des Hauts de Belleville. Les 25 concerts gratuits ont animé le 20<sup>ème</sup> arrondissement dans des lieux variés afin de proposer une offre musicale à tous les publics : prison de la Santé, la flèche d'or, EHPAD Korian et Alquier Debrousse, etc. L'école a également été à l'initiative d'un collectif des structures d'enseignement de la musique amateur dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement (Cosema20) dont le conservatoire et les centres d'animation de la Ville. Le stage pour le jeune orchestre (8-15 ans) s'est déroulé en Irlande. L'école propose des cours d'instruments traditionnels et a dans ce cadre ouvert une classe de Oud à la rentrée 2022-2023, après avoir ouvert une classe d'accordéon diatonique.

L'école est attentive à l'accès à la pratique à tous les âges, 11% de ses inscrits ont plus de 60 ans et elle développe des temps de travail intergénérationnels.

Implantée dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement dans le quartier des Fougères, **Ménilmusique** est une école de musique associative fondée en 2004 pour développer une pédagogie musicale de qualité pour tous. Elle propose chaque

année à plus de 250 élèves des cours de musique individuels et collectifs d'instruments, de chant et de formation musicale. Elle dispose à cet effet d'une équipe de 10 professeurs diplômés (CNSM, CRR, CIAM de Bordeaux, CIM, Conservatoire Royal de Bruxelles, École Didier Lockwood...) et engagés socialement. La pédagogie suit un rythme progressif au cours de l'année. En 2021, Ménilmusique a créé deux tranches tarifaires supplémentaires pour étendre la portée de la tarification sociale déjà proposée. Le quartier d'implantation de l'école est constitué à 61% de logements sociaux, et 25% de la population locale a moins de 25 ans. La rentrée 2021-2022 comptait 281 inscrits, soit une hausse par rapport aux années précédentes : 250 en 2019-2020. 49% de ses élèves habitent Paris, 25% Les Lilas et 16% Bagnolet. 13% sont des enfants de moins de 6 ans bénéficiant d'éveil musical. L'école est engagée dans la vie du quartier : elle sensibilise à la musique en donnant certains cours en extérieur et en intéressant les passants aux instruments, et elle participe aux concerts et fêtes de quartier. L'année 2022-2023 compte 350 élèves, encadrés par 13 professeurs.

Créée en 1990, **Musique en mouvement** est installée depuis 2012 dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement. Elle accueille une centaine d'élèves en cours individuels et collectifs. Le projet pédagogique est organisé sur trois cycles : l'initiation musicale de 3 à 7 ans, la formation musicale de 7 à 12 ans, puis la pratique de musiques d'ensemble (classique ou actuelles). Le premier cycle permet aux enfants d'entrer dans le monde de la musique de façon adaptée et progressive et propose ainsi une offre complémentaire à celle des conservatoires d'arrondissement. L'école applique la méthode Willems à laquelle les professeurs sont formés. Cette pédagogie d'éducation musicale utilise le principe de la psychopédagogie perceptive. Elle propose aux élèves des exercices de gymnastique sensorielle. L'objectif est de développer la concentration et la perception des phénomènes musicaux. En 2021-2022, l'école compte 83 élèves. Le partenariat avec le CMA14 dont le but est l'organisation de journées de formations pédagogiques est renouvelé. Les professeurs des deux écoles bénéficient de l'intervention de professeurs didacticiens de la Fédération internationale Willems. L'école a introduit la batterie dans son offre d'enseignement instrumental, afin de compléter son offre pédagogique par la maîtrise du rythme. En 2022-2023 Musique en mouvement souhaite rouvrir les cours de flûte et violoncelle. 89 élèves sont inscrits cette année, dont 44 en initiation, axe privilégié de développement. L'école poursuit sa communication pour atteindre les familles souhaitant inscrire leurs enfants avant 7 ans.

**Musique Sacrée à Notre Dame de Paris**, créée en 1991 et régie par la loi de 1901, a pour activité essentielle l'enseignement du chant choral à travers la direction et l'animation d'une école de maîtrise internationalement reconnue. Elle a pour mission la coordination administrative et artistique de l'ensemble des aspects musicaux de la vie de la Cathédrale, à travers la constitution, la gestion et la production d'ensembles vocaux et instrumentaux de haut niveau et la valorisation du patrimoine musical de Notre-Dame de Paris. Le Diocèse de Paris, la Ville de Paris et l'État, désireux de pérenniser cette formation au chant choral née au VI<sup>e</sup> siècle, sont à l'origine de la création de l'association. L'activité de Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris est comparable à celle d'un conservatoire de musique, spécialisé dans l'enseignement du chant choral. L'association propose un cursus pédagogique structuré en cycles : la pré-maîtrise destinée aux enfants accueillis dès l'âge de 5 ans, la maîtrise (chœur préparatoire et chœur d'enfants) accueillant des enfants de 8 à 14 ans, le jeune ensemble composé de lycéens, et le

chœur de jeunes adultes en formation professionnelle. Depuis 2012, l'association en partenariat avec le conservatoire à rayonnement régional de Paris délivre un Diplôme d'Études Musicales. Le partenariat avec des établissements scolaires publics a été officialisé par la signature le 22 mars 2018 avec le Rectorat de Paris d'une convention-cadre de partenariat portant sur des classes à double cursus scolaire et artistique. Actuellement, l'association a noué des partenariats avec les établissements scolaires suivants : école Cardinal Lemoine, école Sainte-Catherine, école Sainte-Geneviève, collège Rognoni, collège Octave Gréard, collège Notre-Dame de Sion, collège Lamartine, lycée professionnel Abbé Grégoire, lycée Racine et lycée Brassens.

L'incendie de la Cathédrale survenu le 15 avril 2019 a conduit l'association à réorganiser ses activités liées à la diffusion. Ainsi, MSNDP a transféré ses concerts parisiens dans les églises de Saint-Etienne du Mont, de Saint-Sulpice et Saint-Eustache et au collège des Bernardins. Elle continue son action culturelle, notamment l'éveil musical proposé en école primaire et a organisé un concert pour les habitants du 5e arrondissement au Collège des Bernardins et à l'hôpital Pominon. L'association a dû faire face à une perte importante de recettes sur cette activité puisque la fréquentation a baissé de 80%. Ceci a conduit l'association à prendre des mesures de redressement économique, qui se sont traduites notamment par des licenciements et le non-renouvellement de certains postes administratifs.

En 2022, le nombre d'élèves est de 136. Une vingtaine de concerts ont été donnés. La fréquentation des concerts a été plus élevée que prévu.

Fondée en 1903 à l'initiative de la Ville de Paris, la **Fédération musicale de Paris** contribue à l'animation musicale des espaces verts de la capitale. Elle regroupe plus de mille musiciens amateurs au sein de 25 formations, dont 2 orchestres symphoniques, 2 chorales, 1 orchestre à plectres, 8 orchestres d'harmonie, 3 ensembles de cuivres, 5 orchestres de jazz, 1 orchestre d'accordéons, 1 orchestre de variétés et 4 écoles de musique. En 2022, 40 concerts sous kiosques ont eu lieu, ainsi que les concerts sur les Berges de Seine, à la mairie du 14e et lors de la course Paris-Versailles. En 2023, en plus du renouvellement des concerts, la fédération souhaite mobiliser ses membres pour un projet d'animation lié aux Jeux Olympiques et Paralympiques en animant l'axe des canaux St Martin et de l'Ourcq, liant Paris à la Seine-Saint-Denis.

Par délibération des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022, vous avez bien voulu attribuer un acompte à l'association Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris au titre de l'année 2023 de 90.000 euros, calculé sur la base de 50% de la subvention attribuée en 2022.

Par délibération des 14, 15, 16 et 17 mars 2023, vous avez bien voulu attribuer une subvention de fonctionnement de 20.000 euros à l'association Musique Ensemble XXème.

Afin de permettre à ces cinq associations de pouvoir poursuivre leurs activités en faveur du développement de la connaissance et de la pratique de la musique, je vous propose d'attribuer au titre de l'année 2023 :

- à l'association Musique Ensemble XXe une subvention de 30.000 euros, soit un complément de 10.000 euros à la subvention de 20.000 euros votée au Conseil de Paris de mars ;
- à l'association Ménilmusique une subvention de 3.000 euros ;

- à l'association Musique en mouvement une subvention de 3.000 euros ;
- à l'association Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris une subvention de 160.000 euros soit un complément de 70.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé ;
- à l'association Fédération Musicale de Paris une subvention de 10.000 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer et de m'autoriser à signer la convention avec Musique Ensemble XXeme et l'avenant à convention avec Musique Sacrée à Notre-Dame de Paris dont les textes sont joints au projet.

La Maire de Paris